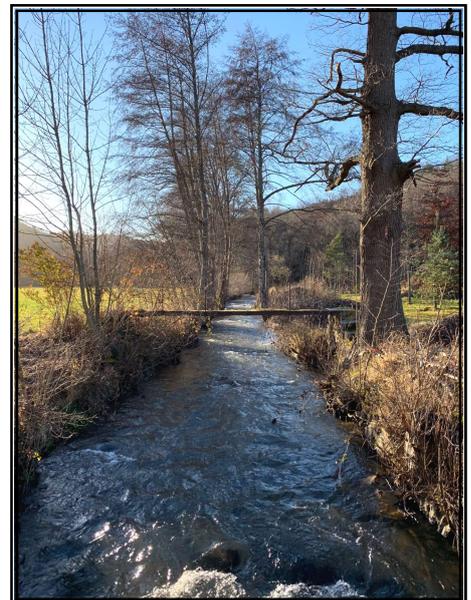




**C
H
A
B
A
N
O
L
S
L
N
E**



Le Mot du Maire



*Chers concitoyennes
et chers concitoyens,*

*Il est nécessaire de faire
preuve d'optimisme pour ce
début d'année, malgré une*

*fin de crise sanitaire qui se fait attendre, et surtout une guerre
en Ukraine qui suscite beaucoup d'inquiétude.*

*Quel plaisir à chaque élection de constater une participation
exemplaire, c'est une très grande fierté pour nous tous. Nous
avons acquis ce droit et notre devoir est de voter, sans exception.*

*Autre sujet, l'urbanisme, avec Mond'Arverne communauté,
l'élaboration de notre nouveau Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal devrait aboutir pour la fin de cette année.*

*Soyons tous concernés et vigilants dans le cadre des travaux que
vous engagez chez vous, qu'ils soient minimes ou conséquents.*

*De nombreux travaux sont et seront réalisés cette année, avec
aussi une étude très attendue sur les possibilités d'assainissement
de nos villages.*



*Chaque année, depuis 2020, notre volonté est de
planter des arbres sur notre commune. Cerisier,
érable et tilleul ont déjà pris racine, et d'autres
projets suivront.*

*J'espère que nous aurons tout au long de cette
année l'occasion de nous retrouver pour de
multiples occasions*

Bien à vous

Philippe Tartière



Prise de compétence Mobilité par MA Cté

La mobilité, un des enjeux forts identifiés dans le cadre du projet de territoire (2018) .La mobilité, enjeu également identifié au PLUi et notamment dans le PADD (axe 2 « un territoire solidaire et connecté », orientation 3 « Favoriser une mobilité, interne et vers les pôles d'emplois, plus durable ») .



La mobilité, le secteur le plus impactant au niveau énergie-climat pour le territoire communautaire = 51% des émissions de GES et 47% des consommations énergétiques (en valeur 2015)

La mobilité des habitants de MA Cté , un enjeu de plus en plus prégnant .

De vrais enjeux de déplacements vers la métropole (bassin de mobilité) mais aussi internes au territoire (desserte des pôles de vie notamment) Un contexte sanitaire depuis 2 ans qui bouleverse les pratiques (développement du télétravail, perte d'attractivité des TC et modes partagés, ...), Un contexte géopolitique et énergétique en 2022 qui aiguise et cristallise les enjeux autour du pouvoir d'achat et des déplacements du quotidien .Des initiatives locales pour le développement des modes actifs (schéma cyclable d'Aydat, voie verte, mise à dispo de vélo à assistance électrique par des collectifs d'habitants, ...) et modes partagés (communautés de co-voiturage infra communales notamment)

Une prise de compétence effective depuis le 1er juillet 2021 :

- 1/ Une 1 Ere concrétisation : la reprise de la navette estivale Monton-Veyre à l'été 2021
- 2/ Des discussions techniques et politiques engagées avec le SMTC pour construire une feuille de route commune devant aboutir au transfert de la compétence au syndicat à horizon 2025 .
- 3/ Un engagement financier (42K€), technique et politique dans la prochaine enquête EMC2 portée par le SMTC (septembre 2022-décembre 2023)
- 4/ Un projet « mobilité » à définir en rapport avec les besoins des habitants (cf : plan de mobilité simplifié) mais aussi et surtout les capacités financières de la CC (cf : tout particulièrement pour le devenir imprimerie Banque de France)
- 5/ une relation de coopération à susciter et à construire avec la Région AURA autour notamment des offres TER (étude SNCF Réseau en projet), lignes interurbaines (cf : ligne estivale Clermont-Fd-Aydat, ...), ligne Vic le Comte-Longues, ...
(cf : conférence des maires du 24 avril 2022)

Le budget de notre commune

Nous avons voté le mardi 5 avril les résultats 2021 et les prévisions 2022.

Les propos ci-dessous et le tableau ci-contre vous donneront un aperçu des finances de notre commune pour l'année 2022.

Pour ce qui concerne le fonctionnement de la commune:

Les charges à caractère général sont en hausse, pour tenir compte de l'augmentation des énergies et des divers contrats susceptibles d'évoluer. Les charges de personnel et des indemnités sont aussi en hausse pour couvrir les augmentations de charge.

Le montant des recettes est supérieur à 2021, pour deux raisons : l'une par l'apport des loyers du nouvel appartement qui représentera une année complète, et l'autre par une variation du produit des impôts et des taxes. Le conseil municipal ne souhaite pas pour le moment modifier les taux des taxes.

Pour ce qui concerne les investissements de la commune:

Le projet de voirie forestière est réalisé au deux tiers, et des investissements à hauteur de 59 350 € permettront la réfection des bâtiments communaux, essentiellement des travaux de couverture et de sécurisation des locaux associatifs.

Le projet de panneaux photovoltaïques en collaboration avec la communauté de communes, aboutira fin 2022 pour un montant de 24 620€.

Des travaux de reprise de maçonnerie sur le cimetière sont reconduits en 2022 et sont terminés depuis quelques jours.

Les subventions à percevoir en 2022, allouées par l'Etat, le Conseil Départemental et la Région afin d'aider à la réalisation des divers travaux prévus sont de 180 082 €. Le montant prévu des fonds divers et réserves (FCTVA et affectation du résultat) s'élève à 40 253 €.

L'emprunt est couvert par le loyer du nouveau logement à hauteur de 73 % .L'encours de la dette est de 72 337 € , soit 294 €/habitant , contre 647 €/habitant pour les moyennes départementales.

Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT

Le budget de fonctionnement est en hausse afin de régler des contrats 2021 non facturés. Le budget investissement est en hausse, car le projet d'étude du réseau d'assainissement sur la commune est lancé, afin de prévoir dans les prochaines années des travaux d'assainissement sur le village de Chabanne. Le reste des dépenses et recettes concernent des écritures d'ordre budgétaire liées aux amortissements et au remboursement de la dette.



FONCTIONNEMENT 2022

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	57 136,00 €	Produits des services du domaine et ventes	1 340,00 €
Charges de personnel	15 763,00 €	Impôts et taxes	65 900,00 €
Autres charges de gestion courante	80 073,50 €	Dotations et participations	72 313,00 €
Charges Financières	660,00 €	Autres produits de gestion courante	7 500,00 €
Charges Exceptionnelles		Produits financiers	4,00 €
Attribution de compensation	2 000,00 €	Produits exceptionnels	- €
TOTAL DEPENSES REELLES	155 632,50 €	TOTAL RECETTES REELLES	147 057,00 €
Dépenses imprévues & réserves	66 860,45 €	Opérations d'Ordre entre sections	- €
Dotations aux amortissements	3 229,00 €	TOTAL RECETTES	147 057,00 €
TOTAL DEPENSES	225 721,95 €	Résultat de fonctionnement reporté	89 109,17 €
Virement à la section d'investissement	10 444,22 €	TOTAL RECETTES	236 166,17 €
TOTAL DEPENSES	236 166,17 €		

INVESTISSEMENT 2022

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisation corporelles	113 613,00 €	Subventions d'équipement	32 836,00 €
Immobilisation incorporelles	- €	Taxe d'aménagement	3 894,00 €
Emprunts	7 736,00 €	Amortissements des immobilisations	3 229,00 €
		FCTVA	24 995,00 €
TOTAL	121 349,00 €	TOTAL	64 954,00 €
RESTE A REALISER	98 986,00 €	Virement section fonctionnement	10 444,22 €
		Restes à réaliser	129 678,00 €
TOTAL DEPENSES	220 335,00 €	Résultat reporté 2020	15 258,78 €
		TOTAL RECETTES	220 335,00 €

BUDGET 2022 ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT 2022

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	9 416,48 €	Taxes d'assainissement	6 000,00 €
Charges Financières	370,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	9 786,48 €	TOTAL RECETTES REELLES	6 000,00 €
Opérations d'Ordre entre sections	15 642,00 €	Virement du budget fonctionnement	20 704,50 €
TOTAL DEPENSES	25 428,48 €	Opérations d'Ordre entre sections	10 090,00 €
Virement à la section d'investissement	11 366,02 €	TOTAL RECETTES	36 794,50 €
TOTAL DEPENSES	36 794,50 €	Résultat de fonctionnement reporté	
		TOTAL RECETTES	36 794,50 €

INVESTISSEMENT 2022

DEPENSES		RECETTES	
Déficit reporté	2 918,02 €	Virement section fonctionnement	11 366,02 €
Emprunts caisse d'épargne	6 000,00 €	Amortissements des immobilisations	15 642,00 €
Etude d'assainissement	24 000,00 €	Subventions étude réseau	16 000,00 €
Sub d'investissement d'équipement	10 090,00 €		
TOTAL	43 008,02 €	TOTAL	43 008,02 €
TOTAL DEPENSES	43 008,02 €	TOTAL RECETTES	43 008,02 €

Résultats des élections présidentielles



ÉLECTION
PRÉSIDENTIELLE

2022

10-24 AVRIL

Participation : 92,55%

Suffrages exprimés

170

ELECTION PRÉSIDENTIELLE 2022

Bulletins nuls	0	Nombre de votants	174
Bulletins blancs	4	Nombre d'inscrits	188
Liste candidats		Votes	%
ARTHAUD	Nathalie	0	0,0%
ROUSSEL	Fabien	6	3,5%
MACRON	Emmanuel	42	24,7%
LASSALLE	Jean	7	4,1%
LE PEN	Marine	36	21,2%
ZEMMOUR	Eric	34	20,0%
MELENCHON	Jean-Luc	20	11,8%
HIDALGO	Anne	1	0,6%
JADOT	Yannick	10	5,9%
PECRESSE	Valérie	10	5,9%
POUTOU	Philippe	1	0,6%
DUPONT-AIGNAN	Nicolas	3	1,8%

ELECTION PRÉSIDENTIELLE	Participation : 89,36 %		Suffrages exprimés 151	
	Bulletins nuls	2	Nombre de votants	168
	Bulletins blancs	15	Nombre d'inscrits	188
	Liste candidats		Votes	%
	MACRON	Emmanuel	82	54,3%
	LE PEN	Marine	69	45,7%



Prochain rendez-vous :
Elections législatives:
Dimanche 12 juin et
dimanche 19 juin



Changeons notre manière de stationner !

Les trottoirs ne sont pas des emplacements de stationnement aménagés aux véhicules. L'arrêt ou le stationnement d'un véhicule empiétant sur un passage prévu à l'intention des piétons est interdit. Les trottoirs sont dévolus à la circulation piétonnière et réservés au cheminement et à l'accès des habitations .

Ce sont aussi des espaces verts qui sont entretenus régulièrement.

Dans le cadre des réunions sur la circulation dans nos villages , le Conseil réfléchira aussi sur les possibilités de stationnement.



Les travaux

Le mur extérieur du cimetière a changé d'aspect afin d'offrir une solidité à long terme . Coût des travaux : 14 850 €

Réalisés par l'entreprise Bonaldi (programme 2021)



Le préau vient de recevoir une belle toiture identique à l'ancienne, travaux indispensables vu l'état de la structure. Coût des travaux : 7 182 € réalisés par l'entreprise CCMT.



Une dalle béton vient d'être faite par l'entreprise Chris Service dans le local dit « Rabouille » situé en face du foyer rural .Coût des travaux 2 550 € .

Les vingt chaises de la mairie ont été refaites tout en gardant l'ossature métallique pour réduire le coût. Cette belle réalisation est le travail de l'ESAT du Marand. (merci aux travailleurs et aux monitrices). Coût : 1 250 €





Civisme !

Les panneaux d'informations situés en face de la mairie ont été endommagés. Il est très regrettable que cet incident n'ait pas été déclaré , afin de solliciter une prise en charge financière.

Suivant le montant des travaux , nous les repositionnerons un peu plus haut , vers la table actuelle, ce qui évitera aussi ce genre de problème.



PASS ADOS

Belle ambiance au foyer rural ce vendredi 8 avril avec Pass Ados. Le centre de loisirs intercommunal a investi notre commune pour une soirée crêpes et jeux, Une vingtaine de jeunes étaient présents avec leurs animateurs et ont confectionné crêpes et différentes agapes.



L'Assemblée Générale de l'association pour le Don de Sang Bénévole s'est réunie le 25 mars 2022 , sous la présidence d'Alain EYMARD.

Ce fut l'occasion de rappeler qu'en septembre 2021, Madame Ginette Bouche a été promue Chevalier du Mérite du Sang. La prochaine collecte aura lieu le jeudi 11 août au foyer rural de Courmols. Nos remerciements aux bénévoles de notre commune (Antoinette / Ginette / Monique)



Qu'est-ce que le "zéro artificialisation nette" ?

Contexte : L'activité humaine a des conséquences sur notre environnement, les changements climatiques sont devenus palpables. Sans action immédiate pour tenter de freiner les modifications environnementales, il deviendra difficile de pouvoir remédier aux conséquences de l'action de l'homme sur l'environnement.



C'est dans ce contexte que la loi climat et résilience introduit la notion de Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN) comme un objectif à atteindre en 2050.

Réponse : La France perd chaque année entre 20 000 et 30 000 hectares de terre, cette perte se caractérise par une artificialisation des sols et une perte massive de biodiversité. Ce phénomène consiste à transformer un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale (aménagement routier, habitat, commerces...).

La définition légale de la zéro artificialisation nette est :

« L'artificialisation est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage »

Les fonctions d'un sol sont de permettre une infiltration des eaux, de servir de puits de carbone et d'être un réservoir de biodiversité. Pour limiter cette artificialisation, il va être nécessaire de repenser les moyens afin de parvenir à la satisfaction de nos besoins en logements, activités et infrastructures tout en évitant la dénaturation des sols. (Par exemple densifier les constructions)

Un des premiers objectifs de cette loi est de permettre la réutilisation d'espace déjà construit. La réutilisation ou réhabilitation de friches ainsi que l'utilisation des locaux vacants devraient permettre d'avoir un impact significatif sur l'absence d'artificialisation.

Cette zéro artificialisation nette, doit permettre de limiter l'impact de l'homme sur la nature, mais cela n'interdit pas de construire. Si on a besoin d'un terrain pour une construction, cela veut dire que l'on devra compenser cette construction, par une réhabilitation d'un terrain afin que le sol retrouve ses fonctions. L'artificialisation nette des sols est définie comme le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et une période donnés.

La loi climat et résilience va avoir un impact sur notre quotidien et va engendrer une modification de nombreux textes dans le code de l'urbanisme, environnement, construction et habitation. Elle fixe un horizon à 2050 afin d'aboutir à cette zéro artificialisation nette des sols, avec un premier objectif intermédiaire de **réduction de moitié du rythme de la consommation d'espaces dans les dix prochaines années.**

Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin ?

De quoi s'agit-il ?

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit :

- de l'herbe après tonte de pelouse
- des feuilles mortes
- des résidus d'élagage
- des résidus de taille de haies et arbustes ,des résidus de débroussaillage

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps

- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune :déchetterie de Veyre-Monton ou de Montaigu le Blanc.

Il est interdit :

- **de les brûler à l'air libre ou de les brûler avec un incinérateur de jardin.**

Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment) .

Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve. Il faut également tenir compte des risques d'incendie.

En cas de non-respect de l'interdiction, La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € maximum.

Les types de feux autorisés sous réserves et avec une période d'interdiction du 1er juillet au 30 septembre (sans dérogation)

- l'incinération ou le brûlage dans le cadre de la gestion forestière,
- les déchets végétaux agricoles ou assimilés issus de l'exploitation, de la valorisation ou de l'entretien de prés, champs. Toutefois, le compostage et le broyage doivent être privilégiés .



Dimanche 15 Mai 2022

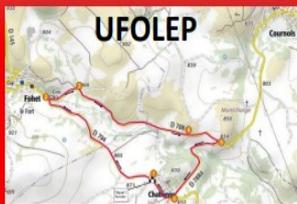
Course sur route

Grand Prix du Menhir

Cournols (Puy-de-Dôme)

**Départ - Retrait des dossards
au village de Chabannes**

Circuit de 3,7km



Team
CMV
Cyclosport

Organisation Cyclos des Martres de Veyre
Inscriptions : ufolep-cyclisme.org

Team
CMV
Cyclosport

**NE PAS
OUBLIER!**



Secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de mairie est ouvert au public: le lundi et le jeudi après-midi de 14 hrs à 16 hrs. Le samedi matin uniquement sur rendez-vous.

Mairie de Cournols 172 rue des Lavoisirs 63 450 Cournols Tél : 04 73 78 33 33

<https://www.cournols.fr>

[Email : mairie.cournols@orange.fr](mailto:mairie.cournols@orange.fr)

réduisons Ensemble les pesticides!

SMVVA

Semez
des fleurs
sauvages locales
en pieds de murs

Sachets de graines disponibles
gratuitement en Mairie

Partenaires de l'opération (édition 2022)

Accompagnement technique
Production et mise en sachets
à Cournols - Grand-Éclair (63010)

**Les lingettes
dans la poubelle**
C'est le geste essentiel !



**Le réseau d'assainissement
n'est pas un fourre tout.**

Un peu comme votre estomac, il y a certaines choses qu'il ne digère pas. **Exemple : les lingettes !**

Même celles qui portent fièrement les mentions « biodégradables » sur leurs emballages. Ne vous y fiez pas, une fois avalées par le réseau d'assainissement, **les lingettes perturbent le bon fonctionnement des installations et entraînent une pollution du milieu naturel.**

Il est alors grand temps de jeter toutes nos lingettes exclusivement à la poubelle.

**C'est mieux pour l'assainissement et bon
pour la protection de l'environnement !**

